

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU 28 MARS 2013

Présents : Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Jean-Claude CROS, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Victor PEREIRA, Daniel PRUNIER, Lionel VIN

Excusés ayant donné pouvoir : Aurélie COIGNARD (pouvoir à M. LAINÉ)

Excusés : Michel CHEIN, Nathalie GAUBOUR

Absents : Jean-Baptiste CAMGUILHEM, Jessica MARTINEZ, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, approbation de la convention d'occupation précaire de la cave à bois du mas Amadou pour une durée de 3 ans à compter du 7 octobre 2013.
2. A 8 voix pour et 1 abstention (VIN), décision de donner un avis favorable au plan départemental de protection de la forêt contre les incendies.
3. A l'unanimité, approbation du dossier de consultation des entreprises pour le programme de voirie 2013.
Arrivée d'Aurélien COIGNARD
4. A l'unanimité, modification des limites de l'avenue d'Aniane.
5. A l'unanimité, le compte administratif communal 2012 est approuvé et les comptes sont arrêtés.
Départ d'Aurélien COIGNARD
6. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal 2012 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
7. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 comme suit :

Affectation	251 613.70 €
Affectation en réserves	82 978.00 €
Affectation à l'excédent reporté	168 635.70 €
8. A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2012, ceux-ci sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	13.06 %
Foncier bâti :	20.62 %
Foncier non bâti :	77.25 %
9. Discussion et vote du budget communal 2013, à l'unanimité, fixation des dépenses et des recettes de fonctionnement à 826 982 € et d'investissement à 638 499 €.
10. A l'unanimité, décision de procéder à la publication de la liste des marchés publics conclus en 2012 par voie d'affichage.
11. Motion Démocratie locale : retiré de l'ordre du jour
12. M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter, sur avis de la commission Aménagement du territoire et environnement, les parcelles A 241 et 242 (DIA DPU 13-02), C 83, 90, 326, 332, 333 (DIA 13677).
13. Questions diverses